



# Mairie du Val-Saint-Germain

République Française – Département de l'Essonne - Arrondissement d'Etampes –Canton de Saint-Chéron

Téléphone : 01 64 59 00 10 – Télécopie : 01 64 59 04 11 – code postal : 91530

## COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VAL SAINT GERMAIN DU VENDREDI 13 FEVRIER A 20H

L'an deux mille quinze, le vendredi treize à vingt heures en Mairie du Val Saint Germain se sont réunis les Membres du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur le Maire, Serge Deloges.

**Présents** : Serge Deloges, Françoise Mithouard, Danielle Villain, Eric Thiébaud, Michel Palleau, Henri Demonceaux, France Lacroix Andrivet, Pascal Pelletier, Nelly Larousse, Marie-Françoise Conan Petitot, Raymonde Sévéré.

**Absent excusé** : Eric Evrard

**Absents excusés** : Maurice Robin a donné pouvoir à Mme Mithouard, Sylvie Ollivier Henry a donné pouvoir à Mme Danielle Villain, Alain Renard a donné pouvoir à Mme Marie Françoise Petitot.

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 20h.

Madame Françoise Mithouard est nommée secrétaire de séance.

Approbation du Compte Rendu du Conseil Municipal du 27 novembre 2014.

**Vote pour 14 présents ou représentés.**

### **Ajout à l'ordre du jour**

- Signature de l'avenant pour la négociation de l'emprunt contracté au Crédit Agricole
- Changement de tarifs pour la salle communale

**Vote pour 14 présents ou représentés**

## **ORDRE DU JOUR**

### **1- Vote du Compte de Gestion 2014**

Mr le Maire donne la parole à Mme Mithouard qui communique à l'Assemblée les résultats du Compte de Gestion établi par le Trésorier Principal de Dourdan.

- Fonctionnement : 419 815,78 euros
- Investissement : 268 548,51 euros
- Résultats de clôture de l'exercice : 688 364, 29 euros

**Vote 14 pour . présents ou représentés**

### **2 – Vote du Compte Administratif 2014**

Mme Mithouard communique les résultats du Compte Administratif qui correspondent parfaitement avec ceux du Compte de Gestion.

Au moment de procéder au vote, Monsieur le Maire sort de la salle afin que le Conseil Municipal vote.

**Vote pour 13 présents ou représentés**

Monsieur le Maire réintègre sa place après le vote du Compte Administratif .

### **3 – Vote du Budget primitif**

Mme Mithouard communique les montants prévus par chapitres pour ce budget ainsi que les montants globaux

- Dépenses de Fonctionnement : 1 444 315,78 euros
- Recettes de fonctionnement : 1 444 315,78 euros
- Dépenses d'investissement : 394 286,21 euros
- Recettes d'investissement : 394 286, 21 euros

L'ensemble du budget primitif représente un montant de 1 838 601,99 euros

**Vote pour 14 présents ou représentés**

#### **4 – Aliénation de la sente dite « de derrière le jardin »**

En 1995, la ZAC était créé et le lotissement sortait de terre. En 2003, la sente de « derrière les jardins » était annulée pour être reportée en mètre près de la sente des chevreuils, suite de la Place du Patrouillot et sente de l'Impasse des Rochères. La sente finissait par disparaître par l'emprise de la végétation, ainsi certains riverains en réclamaient l'acquisition, au regard de leur propriété.

Le 16 octobre 2012, une délibération du conseil municipal décidait la vente de la sente et s'ensuivait une enquête publique.

Courant 2014, tous les riverains de la sente seront contactés, chacun en ce qui concerne, soit 1m de part et d'autre de la sente.

Le service des domaines dûment contacté fixait le prix au mètre carré à 27€/m<sup>2</sup> puis à 35€/m<sup>2</sup>, du temps s'étant écoulé.

Une surface supplémentaire (26m x 1,50m) longent la sente. A la demande d'un riverain, elle sera également concédée.

A la suite de cette aliénation, la municipalité encaissera une recette de 12 000€

**Vote pour 14 présents ou représentés**

#### **5 – Convention de groupement de commande (électricité) avec la C.C.D.H.**

A partir de la fin de l'année 2015, nous devons nous mettre en conformité avec le code de l'énergie gaz et électricité.

Nous avons voté au dernier conseil pour le gaz. Aujourd'hui, nous délibérons pour adhérer à un groupement de commandes pour l'électricité, effectué par la C.C.D.H. qui procèdera à une étude des appels d'offre ce qui nous permettra d'adhérer à la convention.

**Vote pour à l'unanimité des 14 présents ou représentés**

#### **6 – Convention Conseil Juridique**

Le Maire demande une délibération du Conseil Municipal pour la signature d'une convention forfaitaire d'un conseil juridique de 2h par mois, d'un montant de 3600 euros par an et de 190 euros de l'heure en cas de dépassement du forfait signé.

**Vote pour 14 présents ou représentés**

## **7 – Désignation d'un délégué et d'un suppléant à la Commission Accessibilité de la C.C.D.H.**

Désignation de deux délégués :

- Un délégué titulaire : Mr Michel Palteau
- Un délégué suppléant : Mme Danielle Villain

**Vote pour 14 présents ou représentés**

## **8 – Modification du statut de deux employés communaux**

1 – Un poste d'A.T.S.E.M. est créé suite à la réussite à un examen

2 – Un poste passe de 32h à 35h en égard à la Réforme des rythmes scolaires

**Vote pour 14 présents ou représentés**

## **9 – Nomination au sein de la Commission scolaire**

Raymonde Sévéré rejoint la commission des affaires scolaires.

**Vote pour 14 présents ou représentés**

## **10 – Tarif salle communale**

Délibération pour l'augmentation du tarif de la salle communale soit 300 euros pour les personnes du Val Saint Germain et 600 euros pour les extérieurs.

**Vote pour 14 présents ou représentés**

## **11 – Renégociation d'un emprunt**

Renégociation du taux de l'emprunt de 300 000 euros de 4,77% à 3,30% soit une diminution du montant total de 26 130 euros.

**Vote pour 14 présents ou représentés**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.

Fait au Val Saint Germain le mardi 17 février 2015

Le Maire

Serge Deloges

